Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

La compétence « eau et assainissement » sera transférée à la Communauté de communes du Pays Fléchois au 1er janvier 2026, permettant une mise en cohérence à l'échelle communautaire et une actualisation :

- Des schémas des réseaux AEP, EU, EP ;
- Des zonages d'assainissement EU, EP ;

Qui pourront être joints ultérieurement au présent dossier.

	Approuvé
Elaboration du PLUi-H	14 janvier 2021
Modification de droit commun du PLUi-H n°1	24 février 2022
Modification de droit commun du PLUi-H n°2	27 juin 2024
Modification de droit commun du PLUi-H n°3	24 septembre 2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2026,

Le Président, M. Romain LEMOIGNE

